

FOR THE ATTENTION OF ALL THE MEMBERS OF ICOMOS

The ICOMOS International Secretariat has the pleasure of forwarding you the following documents concerning:

Proposed amendments to the ICOMOS Statutes and Rules of Procedure of the ICOMOS General Assembly for your comment and debate, and possible adoption, at the 14th General Assembly of ICOMOS, Victoria Falls, October 2003.

- letter by the President of ICOMOS, Michael Petzet (English, French, Spanish)
 - letter by the President of the Standing Committee on Statutes, Werner von Trützschler (English, French)
 - proposed amendments to the ICOMOS Statutes (English only, French and Spanish version on web site)
 - proposed amendments to the Rules of Procedure of the ICOMOS General Assembly (as above)
- (Please note that these documents only include the articles for which amendments are proposed. Articles for which there are no proposed amendments have not been included.)

Complementary information on the 14th General Assembly of ICOMOS, Victoria Falls, Zimbabwe, October 2003:

- letter by the Secretary General of ICOMOS, Dinu Bumbaru (English, French)

**Register for the General Assembly before 31 July to obtain the cheaper registration fee !
Please regularly consult the ICOMOS web site for up-to-date information on the General Assembly and the new lower hotel prices!**

A L'ATTENTION DE TOUS LES MEMBRES DE L'ICOMOS

Le Secrétariat International de l'ICOMOS a le plaisir de vous transmettre les documents ci-joint, concernant :

Les amendements proposés sur les Statuts de l'ICOMOS et le Règlement intérieur de l'Assemblée Générale de l'ICOMOS pour vos commentaires et débat, et une adoption possible lors de la 14^e Assemblée générale de l'ICOMOS, Victoria Falls, octobre 2003.

- lettre du Président de l'ICOMOS, Michael Petzet (anglais, français, espagnol)
 - lettre du Président du Comité permanent sur les Statuts, Werner von Trützschler (anglais, français)
 - les amendements proposés sur les Statuts de l'ICOMOS (en anglais seulement, en français et en espagnol sur le site web)
 - les amendements proposés sur le Règlement intérieur de l'Assemblée Générale
- (Veuillez noter que ces documents ne comportent que les articles concernés par des propositions d'amendements. Les articles pour lesquels aucune proposition d'amendement n'a été faite ne sont pas inclus).

Informations complémentaires sur la 14^e Assemblée Générale de l'ICOMOS, Victoria Falls, Zimbabwe, octobre 2003 :

- lettre du Secrétaire Général de l'ICOMOS, Dinu Bumbaru (anglais, français)

**Inscrivez-vous à l'Assemblée Générale avant le 31 juillet pour bénéficier de frais d'inscription réduits !
Consultez régulièrement le site web de l'ICOMOS pour obtenir les dernières informations sur l'Assemblée Générale et les nouvelles baisses de tarifs des hôtels !**

Our Ref. : MP/GJ/BBR/CIRC-06

Paris, 6 June 2003

Dear Colleagues,

The 13th General Assembly of ICOMOS (Madrid 2002) adopted, among others, Resolution B.10, which states: "The ICOMOS statutes date back to 1978. Therefore ICOMOS-Sweden proposes that the Standing Committee on Statutes review and update the ICOMOS statutes."

In response to the Assembly's direct mandate, the Standing Committee on Statutes has worked arduously to complete this important task. The result is a clear, rigorously elaborated text, thanks to the efforts carried out by the excellent legal experts on this committee, who have clearly demonstrated their highly specialised and professional level. My sincere thanks to them.

The proposed text of amendments aims to update the 1978 ICOMOS Statutes which, as stated by the General Assembly, have proved to be obsolete in many aspects. It will further enable the growing ICOMOS family to participate in a more egalitarian, democratic and transparent way in the main institutional events of ICOMOS, and will undoubtedly have a positive effect on both the development of our activities and the achievement of the statutory objectives.

Taking into account that the amendments of the Statutes shall consequently require other relevant changes on complementary by-laws, the Standing Committee on Statutes has also elaborated a proposal to amend the Rules of Procedure of the General Assembly. Since the only competent body for approving amendments to its own Rules is the General Assembly, these amendments should be approved by the General Assembly in Victoria Falls, in order to be operative for the upcoming Beijing 2005 Assembly, as per Resolution 26, adopted by the 13th Assembly, in Madrid.

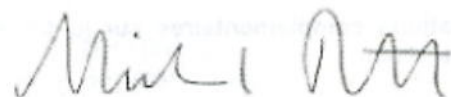
We hereby inform all members of ICOMOS, within the time limit established by article 19 of our current Statutes, of the content of the referred documents: "Draft of Amendments of the ICOMOS Statutes" and "Draft of Amendments of the Rules of Procedure of the ICOMOS General Assembly". The Spanish and French language versions will be included as soon as possible on the ICOMOS web site (www.icomos.org).

Debate, and approval if applicable, will take place at the 14th Extraordinary General Assembly that, as announced, shall be held in Victoria Falls, Zimbabwe, October 27-31, 2003.

I strenuously encourage all ICOMOS members to submit their comments and proposals on both texts, in writing and as soon as possible. I remind them that they are also invited to take part in the debate on these documents during the above referred Assembly.

Looking forward to seeing you all at Victoria Falls, I will appreciate to receive your comments and suggestions in our efforts to update and improve the efficiency of our Statutes and Rules of the General Assembly.

With my best wishes



Michael Petzet
President of ICOMOS

Nos Réf. : MP/GJ/BBR/CIRC-06

Paris, le 6 juin 2003

Chers collègues,

La XIII^e Assemblée Générale d'ICOMOS (Madrid, 2002) a adopté, entre autres, la résolution B.10, qui stipule : "Les statuts de l'ICOMOS ont été rédigés en 1978. ICOMOS-Suède propose qu'un Comité Permanent sur les Statuts révisé et mette à jour les Statuts de l'ICOMOS."

En réponse à ce mandat direct de l'Assemblée, le Comité Permanent sur les Statuts a travaillé durement dans la réalisation de cette tâche. Le fruit de cet effort est l'élaboration d'un texte clair et rigoureux, à l'image des connaissances juridiques hautement spécialisées des professionnels du droit membres du Comité. En ce sens, je leur exprime ma plus profonde reconnaissance.

Le texte des amendements proposé permet la mise à jour de nos normes de fonctionnement qui, datant de 1978 comme l'a bien fait remarquer l'Assemblée Générale, sont désuètes dans bien des aspects. Il constitue en outre un instrument qui permettra à la croissante famille d'ICOMOS de participer de manière égalitaire, démocratique et transparente à la vie institutionnelle; ce qui, sans aucun doute, se traduira de manière positive dans le développement de nos activités et la portée de nos objectifs.

De même, le Comité Permanent sur les Statuts a élaboré une proposition de modification du Règlement de l'Assemblée Générale, puisque, comme il est logique, toute modification statutaire exige l'adaptation correspondante des normes de caractère réglementaire. Or, étant donné que l'Assemblée Générale est seule compétente pour approuver des modifications de son propre Règlement, il est nécessaire que les amendements soient approuvés à l'Assemblée Générale de Victoria Falls, afin qu'elles soient opérationnelles à l'Assemblée suivante de Pékin en 2005, conformément à la Résolution 26 adoptée par la XIII^e Assemblée de Madrid.

Nous portons désormais à la connaissance de tous les membres d'ICOMOS, dans les délais prévus par l'article 19 de nos Statuts en vigueur, les documents susmentionnés et qui sont les suivants : « Projet d'amendements des Statuts de l'ICOMOS » et « Projet d'amendements du Règlement Intérieur de l'Assemblée Générale de l'ICOMOS ». Les versions correspondantes en français et en espagnol seront insérées au plus vite sur le site WEB d'ICOMOS (www.icomos.org).

Leur débat et approbation éventuelle auront lieu à la prochaine XIV^e Assemblée Générale Extraordinaire, qui, comme vous le savez, se tiendra aux Victoria Falls, Zimbabwe, du 27 au 31 octobre 2003.

J'encourage vivement tous les membres d'ICOMOS à formuler par écrit, dans les plus brefs délais, leurs observations et propositions sur les deux textes. Je vous rappelle également que vous aurez l'occasion de participer au débat de ces documents vitaux pour ICOMOS dans le cadre de la dite Assemblée.

Dans l'espoir de compter sur votre présence à Victoria Falls, et restant dans l'attente de vos contributions et suggestions pour mettre à jour et renforcer l'efficacité de nos Statuts et du Règlement de l'Assemblée Générale, je vous prie de recevoir l'expression de mes salutations les plus cordiales.



Michael Petzet
Président d'ICOMOS

